



PREFET DE L'AUDE

# **RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS**

PUBLIÉ LE 25 AOUT 2016

**SPECIAL N ° 11 - AOUT 2016**

DDFiP

## SOMMAIRE

### DDFiP

Décision portant délégation de signature.....	1
Décision de nomination d'un gérant intérimaire du SIP de Carcassonne à compter du 1 <sup>er</sup> septembre 2016.....	3



DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

Carcassonne, le 22 août 2016

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DE  
L'AUDE

Cité administrative  
Place Gaston Jourdanne  
11807 Carcassonne cedex

L'administrateur général des finances publiques, directeur départemental des finances publiques de  
l'Aude,

Vu le code général des impôts, et notamment les articles 396 A et 410 de son annexe II ;

Vu le décret n°2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions relatives à la direction générale des finances  
publiques;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des  
finances publiques ;

Vu l'instruction du 13 novembre 2003 ;

**Arrête :**

**Article 1er:**

Délégation de signature est donnée à M. Cédric SOULIE, inspecteur principal des finances publiques, à  
l'effet de prendre au nom du directeur départemental des finances publiques :

1° des décisions contentieuses d'admission totale ou partielle, de rejet, de dégrèvement ou restitution  
d'office ou des décisions gracieuses de rejet, remise, modération ou transaction dans la limite de 50 000  
euros ;,

2° en ce qui concerne les pénalités, des décisions gracieuses de rejet, remise modération ou transaction  
dans la limite de 50 000 euros ;

3° de statuer sur les demandes de plafonnement en fonction de la valeur ajoutée des cotisations de taxe  
professionnelle et de contribution économique territoriale et de remboursement de crédit de taxe sur la  
valeur ajoutée non imputable sans limitation de montant ;

4° de signer les documents d'exécution comptable relatifs aux décisions contentieuses et gracieuses sans  
limitation de montant .

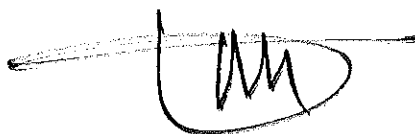
**Article 2 :**

L'usage de la délégation se fera dans les conditions fixées par l'instruction du 13 novembre 2003 (BOI 13  
0-2-03), notamment en ce qui concerne l'appréciation des limites et des exclusions.

**Article 3:**

Le présent arrêté sera publiée au recueil des actes administratif du département.

L'Administrateur Général des Finances Publiques,  
Directeur Départemental des Finances Publiques,

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'G' followed by several vertical strokes and a horizontal line at the top, all enclosed within a large, sweeping loop.

Gérard TABURET



DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

Carcassonne, le 22 août 2016

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DE  
L'AUDE  
Cité administrative  
Place Gaston Jourdanne  
11807 Carcassonne cedex 9

**Décision de nomination d'un gérant intérimaire du SIP de Carcassonne à compter  
du 1<sup>er</sup> septembre 2016**

L'administrateur général des finances publiques, directeur départemental des finances publiques de  
l'Aude,

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions transitoires relatives à la direction générale  
des finances publiques ;

Vu le décret n°2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances  
publiques ;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des  
finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu l'arrêté du 16 décembre 2009 portant création de la direction départementale de l'Aude;

Vu le décret du 17 décembre 2009 portant nomination de Monsieur Gérard TABURET, administrateur  
général des finances publiques en qualité de directeur départemental des finances publiques de l'Aude;

Vu la décision du directeur général des finances publiques en date du 22 janvier 2010 fixant au 25 janvier  
2010 la date d'installation de Monsieur Gérard TABURET dans les fonctions de directeur départemental  
des finances publiques de l'Aude ;

**Décide :**

**Article 1 :**

M. Cédric SOULIE, inspecteur principal des finances publiques est nommé gérant intérimaire du SIP de  
Carcassonne à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2016.

**Article 2 :**

La présente décision prend effet le 1<sup>er</sup> septembre 2016.  
Elle sera publiée au recueil des actes administratifs du département.

L'Administrateur Général des Finances Publiques,  
Directeur Départemental des Finances Publiques,

Gérard TABURET